



Aucune augmentation de salaire ni d'évolution ni d'échelons est

Par **nat30**, le **18/06/2015** à **12:47**

Bonjour,

Je suis salarié dans une maison retraite qui est en association et nous avons la convention 51 je suis embauché depuis le mois de mars 2010 et depuis mon salaire n'a pas augmenté de un centimes.

Je n'ai aucun déroulement de carrière et nous avons aucun augmentation d e points ni d'échelon. je pense que c'est un devoir que nous avons de pouvoir monter d'échelon ce qui fait que quand je suis entré dans cette collectivité je percevais 1586 euros net par mois et la je suis toujours pareils au centimes pres.

Donc dans 10 ans quand je vais prendre ma retraite je serais toujours au meme; salaire sans aucune augmentation jamais beau déroulement de carrière; quand j'en ai parlé a mon employeur, il m'a répondu nous sommes une assacoition a but non lucratif pourtant vu la somme que les résidants donne tous les mois. Bref je voualis savoir si ils avaien,t le droit de ne jamais nous augmenter et de n' avoir une augmentation de echelon. Je vous en remercie pas avance. Cordialement ciglar bruno

Par **moisse**, le **18/06/2015** à **15:26**

Bonsoir,

La réponse est simple: Oui.

La seule exigence est de respecter les salaires conventionnels minima tels qu'ils ressortent dans un tableau annexe de cette convention.